



## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### PÉRENNE OPPORTUNITÉS (Part B : FR0013114139)

FCP de droit français géré par FINANCE SA

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP PÉRENNE OPPORTUNITÉS (« le FCP ») est un fonds commun de placement qui a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à 5% annualisé nette des frais de gestion courants sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par une allocation diversifiée et discrétionnaire de l'actif en produits actions et taux, y compris monétaires, principalement sur les marchés européens et internationaux. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de l'ordre de 5% annualisé nette des frais de gestion courants indiqué dans l'objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à investir de manière discrétionnaire sur les marchés actions, taux et devises, en direct, via des OPC, des liquidités, des instruments du marché monétaire et obligataire et des instruments dérivés simples. Le processus d'investissement repose sur une allocation d'actifs discrétionnaire déterminée à partir du scénario macroéconomique central développé par la société de gestion. La sélection des OPC est ensuite réalisée après analyse des stratégies d'investissement mises en place par ces OPC et vérification de leur adéquation à l'objectif de gestion et l'allocation d'actifs du FCP.

Le fonds respecte les expositions sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100%, sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et toutes tailles de capitalisation dont :
  - ✓ De 0 à 20% en direct en actions de capitalisations supérieure à 600M euros et, en actions via des OPC y compris ETF pour le surplus :
  - ✓ De 0 à 50% via des OPC y compris ETF en actions de petites et moyennes capitalisations
  - ✓ De 0 à 30% via des OPC y compris ETF en actions de pays émergents
  - ✓ De 0 à 10%, via des OPC dont des ETF, en stratégie alternative (matières premières, immobilier).
- De 0 à 100% maximum, en produits de taux, sur des instruments monétaires et obligataires libellés en euro, senior ou subordonnés dont la maturité résiduelle n'excède pas 3 ans et émis par des entités publiques ou privées dont :
  - ✓ De 0 à 30% via des OPC ou en direct, en titres spéculatifs (notation inférieure à BBB- par Standard & Poors, Moody's et Fitch) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion
  - ✓ De 0 à 30% via des OPC, en titres de pays émergents

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds peut aussi recourir à des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Pour la sélection des produits de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais peut procéder à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

L'exposition cumulée (actions et produits de taux) aux pays émergents sera limitée à 30% de l'actif net. Le fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif dont 30 % maximum en devises hors OCDE. La somme des engagements via des instruments dérivés ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le Fonds peut investir :

- En obligations et titres de créance
- Au-delà de 20% et jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC de toute classifications français ou européens, y compris ETF et, dans la limite de 30% de son actif net, en parts et actions de FIA de droit français ou d'OPC étrangers autorisés à la commercialisation en France, y compris ETF qui satisfont aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion.

Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux ou change le gérant pourra intervenir sur des marchés financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés, organisés et ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du fonds ; il pourra investir à titre accessoire en titres intégrant des dérivés (Warrant, EMTN, bon de souscription et obligations convertibles, etc.).

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale. La devise de référence du FCP est l'Euro. La durée de placement recommandée est cinq ans minimum ; le FCP ne pourrait donc pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance. La valeur liquidative (VL) est calculée chaque jour sur les cours de clôture, conformément au règlement du FCP. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés jusqu'à 10 heures 30 le jour (J) de calcul de la VL, (J)

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète essentiellement l'exposition du FCP aux marchés de taux et actions. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : les OPC sur lesquels le FCP est investi peuvent présenter un risque de crédit lié au défaut ou à la dégradation de la notation d'un émetteur en portefeuille et faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- Impact des techniques lié aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut entraîner une amplification des mouvements de titres en portefeuille à la hausse comme à la baisse.

- Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ainsi, en cas de défaut de paiement d'une contrepartie la valeur liquidative du FCP pourrait baisser

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	<b>5.00% maximum</b>	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	<b>Néant</b>	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	<b>2.19%</b>	Le taux représente une estimation déduite des frais de l'exercice précédent, clos au 30 juin 2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet <a href="http://www.finance-sa.fr">www.finance-sa.fr</a> . Il inclut les frais de gestion indirects. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	<b>Néant</b>	

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPC, disponible sur le site

## PERFORMANCES PASSES

Création de la part le 01/04/2021

Les performances seront présentées à partir de la première année civile complète soit à fin décembre 2022

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées

Date de création de l'OPC : 01/04/2016

Date de création de la part : 01/04/2021

Devise de calcul des performances : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le DICL, prospectus et rapport annuel du fonds sont disponibles sur simple demande chez FINANCE SA, 13 rue Auber 75009 Paris ou sur le site [www.finance-sa.fr](http://www.finance-sa.fr)

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative et les rapports mensuels : la VL est publiée dans les locaux de la société de gestion. La VL et les rapports mensuels sont également disponibles sur le site [www.finance-sa.fr](http://www.finance-sa.fr)

Les ordres de souscription et rachat sont centralisés chaque jour par délégation de la société de gestion, jusqu'à 10 heures 30 auprès de CACEIS BANK ; 1-3 Place Valhubert 75013 Paris.

L'OPC n'est pas ouvert aux « US Persons ». Les parts ne pourront pas être cédées, offertes ou vendues à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (« US Person »). La définition de « US Person » est donnée dans le prospectus disponible sur simple demande à Finance SA ou sur le site [www.finance-sa.fr](http://www.finance-sa.fr). La souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie, sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'UE.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Le fonds n'est pas éligible au PEA.

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

FINANCE SA est agréée par la France sous le numéro GP91029 et réglementée par l'AMF.

La responsabilité de FINANCE SA ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 28 juillet 2022.